

ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre, ou de son imminence, ou d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que le 4 décembre 2010, un glissement de terrain est survenu en bordure du rang du Bas-de-la-Rivière, dans la Ville de Saint-Pie, causant des dommages à ce rang;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à la Ville de Saint-Pie de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établi par le décret n<sup>o</sup> 1383-2003 du 17 décembre 2003, est mis en œuvre au bénéfice de la Ville de Saint-Pie, située dans la circonscription électorale d'Iberville, relativement aux dommages causés au rang du Bas-de-la-Rivière, à la suite d'un glissement de terrain survenu le 4 décembre 2010.

Québec, le 7 janvier 2011

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
ROBERT DUTIL

54995

## A.M., 2011

### Arrêté numéro AM 0003-2011 du ministre de la Sécurité publique en date du 7 janvier 2011

CONCERNANT la nomination des membres de la Commission de formation et de recherche de l'École nationale de police du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU que l'article 28 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) institue une Commission de formation et de recherche au sein de l'École nationale de police du Québec;

VU que l'article 33 de cette loi prévoit que la Commission se compose de quinze membres;

Vu que les articles 33 et 34 de cette loi prévoient que certains membres de la Commission sont nommés par le ministre de la Sécurité publique;

VU que le 19 octobre 2001, le 25 mai 2004, le 16 novembre 2006 et le 11 décembre 2007, mesdames Madeleine Lupien, Marie Gagnon, Suzanne Boucher, Louise Gabias, Vivi Koffi et messieurs Jean-Pierre Larose, Vincent Arseneau, Martin Roy, Pierre Veilleux, Paulin Aubé, Claude Simard, Bob Vallières et Luc Pellerin ont été nommés membres de la Commission de formation et de recherche, que leurs mandats sont expirés et qu'il y a lieu de les renouveler ou de les remplacer;

VU que le 16 novembre 2006, ont été nommés président et vice-présidente de la Commission de formation et de recherche, monsieur Michel Beaudoin et madame Marie Gagnon, que leurs mandats sont expirés et qu'il y a lieu de les renouveler ou de les remplacer;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de l'École de nommer pour un premier mandat monsieur Paulin Bureau et de renouveler le mandat de monsieur Luc Pellerin comme membres de la Commission de formation et de recherche de l'École pour un mandat de trois ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de l'École de nommer pour un premier mandat madame Pascale Simard, messieurs Pierre Dupéré, Serge Boulerice et André Gendron et de renouveler le mandat de messieurs Pierre Veilleux et Paulin Aubé comme membres de la Commission de formation et de recherche de l'École pour un mandat de trois ans.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres de la Commission de formation et de recherche de l'École nationale de police du Québec pour un mandat de trois ans :

Deux professeurs de l'École sur recommandation de sa directrice générale :

— Paulin Bureau, directeur du perfectionnement professionnel, pour un premier mandat;

— Luc Pellerin, directeur du soutien pédagogique et de la recherche, pour un nouveau mandat;

Six personnes provenant de diverses composantes du milieu policier sur recommandation du conseil d'administration de l'École :

— Pascale Simard, chef de Service – Développement organisationnel et de la formation, Sûreté du Québec, pour un premier mandat;

— Pierre Dupéré, chef de division – Division de la formation, Service de police de la Ville de Montréal, pour un premier mandat;

— Serge Boulerice, directeur, Service de police de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour un premier mandat;

— André Gendron, vice-président au Secrétariat et à la trésorerie, Fraternité des policiers et policières de Montréal, pour un premier mandat;

— Pierre Veilleux, vice-président, Griefs et formation, Association des policières et policiers provinciaux du Québec, pour un nouveau mandat;

— Paulin Aubé, vice-président, Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, pour un nouveau mandat;

Et désignées par le soussigné, cinq personnes suggérées par l'École nationale de police du Québec et choisies en raison de leur compétence :

— Claude Simard, Commissaire à la déontologie policière, pour un nouveau mandat;

— Arlène Gaudreault, responsable de programme et des stages au baccalauréat spécialisé en criminologie de l'Université de Montréal, pour un premier mandat;

— Lucie Boissonneault, directrice du Service des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec de Trois-Rivières, pour un premier mandat;

— Danielle Malboeuf, directrice des études, Collège François-Xavier-Garneau, pour un premier mandat;

— Serge Bisailon, directeur général, Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, pour un premier mandat.

Conformément à l'article 34, je nomme Marie Gagnon et Pierre Dupéré, respectivement présidente et vice-président de la Commission pour un mandat de trois ans.

Québec, le 7 janvier 2011

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
ROBERT DUTIL

55006